

Mairie de Marolles-en-Brie Place Charles de Gaulle 94440 Marolles-en-Brie	<b>EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL</b>
Délibération n° <b>2548/2018</b>	<b>Objet</b> : Convention pour la transmission électronique des actes au représentant de l'Etat.

Conseillers en exercice : 27

Présents : 20

Pouvoirs : 5

Absents : 2

Votants : 25

L'an deux mil dix-huit, le 2 octobre à 19h00,

Le Conseil Municipal légalement convoqué le 26 septembre 2018, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Sylvie GERINTE, Maire,

**Présents** : Sylvie GERINTE, Maire.

Jean-Michel CARIGI, Marie-Paule BOILLOT, Pierre BORNE, Alain BOUKRIS, Danielle METRAL, Arlette LEPARC, adjoints au Maire.

Joseph DUPRAT, Jean-Luc DESPREZ, Marie-France PELLETEY, Joël VILLAÇA, Alphonse BOYE, Nathalie BOIXIERE, Virginie LECARDONNEL, Martine HARBULOT, Dominique GOYER, Dominique MAIGNAN, Raymond CANTAREL, Maryse MATHIEU, Samantha CRISIAS, conseillers municipaux.

**Absents représentés** : Bernard KAMMERER donne pouvoir à Sylvie GERINTE, Florence TORRECILLA donne pouvoir à Alain BOUKRIS, Alexandre RICHE donne pouvoir à Arlette LEPARC, Magali OLIVE donne pouvoir à Danielle METRAL, Claude-Olivier BONNEFOY donne pouvoir à Jean-Michel CARIGI.**Absents** : Hakima OULD SLIMANE, Fabrice LEVEAU.

Madame Nathalie BOIXIERE a été nommée secrétaire de séance.

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales ;**Vu** la délibération du Conseil Municipal en date du 24 mars 2009 approuvant la première convention de télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité ;**Vu** la délibération du Conseil Municipal en date du 28 avril 2009 approuvant l'avenant n°1 à la convention de télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité afin d'élargir le périmètre de télétransmission du dispositif ACTES ;**Vu** la délibération du Conseil Municipal en date du 13 décembre 2011 approuvant une nouvelle convention de télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité dont l'objet est d'élargir le périmètre du dispositif ACTES à la télétransmission des documents budgétaires ;**Considérant** qu'avec la réforme du droit de la commande publique entrée en vigueur au 1<sup>er</sup> avril 2016 et conformément aux nouvelles règles européennes, il a été fixé l'objectif d'une complète dématérialisation des procédures de passation des marchés publics et de déploiement d'une démarche d'open-data sur les données essentielles des marchés publics et contrats de concessions d'ici le 1<sup>er</sup> octobre 2018 au plus tard ;**Considérant** que la nouvelle convention établie à cet effet reprend les points évoqués précédemment et inclut la dématérialisation des procédures d'appel d'offres et des actes d'urbanisme notamment ;

**Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,**  
**A l'unanimité :**

**ARTICLE 1 : APPROUVE** le projet de convention entre la commune de Marolles-en-Brie et la Préfecture du Val de Marne pour la mise en place de la transmission par voie électronique de tous les actes de la commune qui sont soumis au contrôle de légalité ;

**ARTICLE 2 : DIT** que la présente convention prend effet à la date de notification pour une durée de validité d'un an. Cette durée est ensuite reconduite d'année en année, par reconduction tacite ;

**ARTICLE 3 : AUTORISE** Madame le Maire à signer cette convention ainsi que tous les actes afférents.

CERTIFIE CONFORME  
MAROLLES-EN-BRIE, le 2 octobre 2018



Sylvain SERIATTE  
Maire de Marolles-en-Brie